



**FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale**



Axe	Axe 1 : Investir dans les leviers de croissance
Objectif thématique (art. 9 Règ. général et Règ. FEDER)	OT 1: Renforcer la recherche, le Développement technologique et l'Innovation
Objectif Spécifique	OS 2 : Innover pour répondre aux défis territoriaux et conquérir de nouveaux marchés dans les secteurs de la S3
Priorité d'investissement (art. 5 Règ. FEDER)	FED 1 B : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation : en favorisant les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et en soutenant des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Intitulé de l'action	<b>1.09 - Valorisation économique de la biodiversité tropicale (v 1/8/2015)</b>
Guichet unique / Rédacteur	<i>Guichet Unique Recherche, Développement Technologique et Innovation</i>

**I. POURSUITE D'UNE MESURE D'UN PROGRAMME PRÉCÉDENT**

Non

Oui, partiellement

Oui, en totalité

*Si oui, indiquer les références (programme, intitulé, nomenclature) et la motivation de la poursuite (argumenter) :*

**II. OBJECTIFS ET RÉSULTATS**

**1. Descriptif de l'objectif de l'action**

L'investissement sur les compétences humaines de la recherche et les technologies de pointe consentis par plusieurs générations de programmes européens permet aujourd'hui à l'île de disposer de réels atouts pour valoriser les molécules issues de la biodiversité exceptionnelle de La Réunion auprès de marchés économiques très porteurs. Par exemple, aujourd'hui, près de 50 % des médicaments commercialisés ont une origine naturelle. On estime que sur les 250 à 300 000 espèces végétales recensées au plan mondial, environ 35 000 possèdent des propriétés médicinales. Or, jusqu'à présent, seulement 5 000 ont été étudiées. Le monde marin, encore largement sous exploité au plan pharmaceutique, accroît le potentiel d'études.



**FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale**



L'objectif de cette mesure est de soutenir les initiatives des acteurs locaux qui proposeront ou contribueront à des projets innovants de valorisation économique de la biodiversité tropicale (y compris de l'organisme aux gènes) .

La forte vocation économique des projets retenus doit permettre, à terme rapproché, le dépôt de brevets, la signature de contrats industriels et la création de Start-Up ou de Spin-Off par les acteurs réunionnais.

L'orientation proposée s'inscrit totalement dans la stratégie de spécialisation intelligente. Elle illustre le lien entre la recherche, le développement technologique et l'innovation qu'il convient de maintenir au profit de débouchés économiques. C'est une approche qui permet aussi une autre compréhension de la dynamique des milieux naturels par les citoyens réunionnais.

## **2. Contribution à l'objectif spécifique**

---

Cette action vise à relever le défi de la valorisation de la biodiversité tropicale et de son exploitation commerciale, la bioéconomie ayant été identifiée dans la stratégie de spécialisation intelligente comme un secteur porteur.

## **3. Résultats escomptés**

---

Il s'agit d'augmenter le nombre de projets transférables de valorisation économique de la biodiversité tropicale, et d'augmenter ainsi le nombre de création de Start-up ou Spin-off réunionnaises spécialisées dans la valorisation des molécules tirées de la biodiversité tropicale, en lien avec certains marchés à forts débouchés.

Cette action permettra donc de développer des produits innovants pour conquérir des nouveaux marchés, dans les spécialités de la S3, et d'augmenter le nombre de projets collaboratifs.

## **III. PRÉSENTATION DE L'ACTION**

---

### ***Justification du rattachement à la priorité d'investissement et à l'objectif thématique***

---

Cette action s'appuie sur une collaboration entre les acteurs de la recherche et le monde économique, notamment de start up, avec l'utilisation commune d'infrastructures de recherche dédiées.

## **1. Descriptif technique**

---

La mesure soutiendra toute initiative visant tout à la fois à identifier, valoriser et transférer des produits ou molécules issus de la biodiversité tropicale (y compris de l'organisme aux gènes) dont les qualités



FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale



intrinsèques et l'intérêt pharmaceutique, cosmétologiques ou d'aliment notamment permettront de générer à court et moyen terme, une fois transférés, des projets économiques innovants à La Réunion.

**Afin de stimuler les projets dans ce domaine, des appels à projets seront lancés par la collectivité régionale.**

## 2. Sélection des opérations

---

- Rappel des principes de sélection du programme :

Contribution du projet aux objectifs UE 2020  
Contribution du projet à la stratégie du PO  
Cohérence avec la stratégie de spécialisation intelligente S3  
Contribution du projet au développement d'un réseau partenarial de recherche aux niveaux local, régional et international

- Statut du demandeur :

Chambres consulaires, organismes de recherche publics et privés, associations, EPL, dont le siège ou une représentation est localisée à La Réunion.

- Critères de sélection des opérations :

- Projets de recherche visant à valoriser et à transférer des produits ou molécules issus de la biodiversité terrestre ou marine tropicale, présentant notamment un intérêt pharmaceutique, cosmétologiques ou d'aliment,
- Projets répondant aux critères de sélection identifiés dans les appels à projets lancés par la collectivité régionale,
- Projets permettant de générer des projets économiques innovants à La Réunion,
- Les projets collaboratifs entre organismes de recherche et entreprises seront encouragés
- Projets non éligibles aux mesures « Soutien des activités de recherche agronomique » ou « Programmes de recherche liés au projet de Pôle Mer »

- Rappel des prescriptions environnementales spécifiques : Neutre



**FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale**



**3. Quantification des objectifs (indicateurs)**

Indicateur de Réalisation	Unité de mesure	Valeurs			Indicateur de performance
		Référence	Cible (2023)	Intermédiaire (2018)	
IC n°26 "Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche"			70*		<input type="checkbox"/> Oui
					<input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
Nombre de brevets					<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>

\*les valeurs cibles indiquées concernent l'objectif spécifique dans son ensemble. Cette fiche action y contribue.

**4. Nature des dépenses retenues/non retenues spécifiques à l'action <sup>1</sup>**

Outre les dépenses retenues et non retenues listées dans l'annexe dispositions transversales d'éligibilité des dépenses «Programme d'Actions», du guide des droits et obligations du porteur de projet, des dépenses spécifiques à la Fiche Action sont mentionnées ci-dessous.

- les dépenses retenues spécifiquement :

- les vacations pour les stagiaires sous forme de gratifications (étudiant M2).
- les consommables de recherche à visée scientifique, y compris les frais de transit
- Les frais de valorisation de la recherche (publication, impression, duplication, formatage des données pour leur intégration sur des plateformes de type open data...) auprès de la communauté scientifique ;
- Les coûts d'utilisation des équipements scientifiques (sur redevance d'utilisation des plateformes) ou coûts d'utilisation des équipements non amortis sur la base de leur valeur d'amortissement au *pro rata temporis* de leur utilisation sur l'opération.

Les dépenses indirectes sont éligibles sous réserve des 2 conditions suivantes :

- elles sont liées à l'opération et,
- elles sont affectées au prorata à l'opération selon une méthode équitable et dûment justifiée sur la base de clé(s) physique(s) de répartition en lien avec l'activité du bénéficiaire liée à l'opération cofinancée parmi l'ensemble de ses activités. La clé de répartition doit être validée par le service en charge de l'instruction et figure dans l'acte attributif de l'aide.

- Dépenses non retenues spécifiquement :

- les dépenses de personnel imputées sur le budget de la fonction publique de l'Etat, des collectivités territoriales (fonctionnaires).

<sup>1</sup> Au-delà des critères d'éligibilité du Règlement général (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et du Décret d'éligibilité interfonds XXX



FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale



Aucune dépense inférieure à un seuil de 500€ ne sera prise en compte.

#### IV. CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET D'ANALYSE DE LA DEMANDE

---

##### 1. Critères de recevabilité

---

La procédure sera mise en œuvre en deux phases :

**I. 1ère phase** : Appel à projets (sur la base d'un cahier des charges) auprès des organismes indiqués dans « Statut du demandeur ». On entend par entités pouvant répondre à cet appel à projets, les "bénéficiaires", y compris au titre de cette première phase « les laboratoires de recherche ». Les bénéficiaires seront labellisés ou sélectionnés au vu des critères identifiés dans l'appel à projets, conformes aux critères de sélection de la présente fiche action.

**II. 2ème phase** Les candidats sélectionnés à la 1ère phase seront amenés à compléter leur dossier. La programmation interviendra dans une deuxième phase pour finaliser les dossiers sur le plan administratif et procéder à son engagement (l'ensemble des pièces n'étant pas obligatoire pour répondre à l'appel à projets - voir la section « Pièces constitutives du dossier » )

- Concentration géographique de l'intervention (toute l'île, zone des Hauts, zone urbaine, autres) :  
La Réunion

Potentiel rayonnement sur le plan national et international, en particulier avec les pays cibles de la politique régionale de son environnement géographique

- Pièces constitutives du dossier :

Le cahier des charges de l'appel à projets précisera les conditions et les pièces nécessaires à la recevabilité et à l'analyse des projets. Il s'agira notamment, en phase 1, de :

- Budget prévisionnel du projet ;
- Plan de financement prévisionnel ;
- Échéancier de réalisation ;
- Bilan financier définitif (ou à défaut provisoire) du programme subventionné précédemment ;
- Compte-rendu d'activités global.

Le dossier complet de demande de subvention ne sera demandé qu'aux porteurs de projets dont le dossier aura été retenu à l'issue de l'analyse des projets (1<sup>re</sup> phase).

Pièces obligatoires pour la phase 2:

- Dossier de demande type complété ;
- Pièces justificatives afférentes à l'organisme (RIB, statuts, ...)



**FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale**



- Pièces justificatives liées au projet (la délibération autorisant le demandeur à solliciter la subvention, devis, fiches de poste...).

## **2. Critères d'analyse de la demande**

---

L'analyse de la demande se fera notamment sur les points suivants :

- Excellence : intérêt et les résultats attendus au regard de la S3, pertinence de l'opération compte tenu de l'objectif visé de l'action, à savoir une valorisation économique de la biodiversité tropicale, qualité scientifique de l'opération (qualité du programme sur le plan collaboratif, caractère innovant du sujet de valorisation, qualité et efficacité de la méthodologie), , approche pluridisciplinaire,
- Mise en oeuvre : partenariats, notamment avec des entreprises, mis en place à l'occasion du projet, Pertinence et cohérence de la méthodologie présentée, du phasage, des livrables attendus, cohérence des moyens financiers présentés avec les objectifs du projet, accueil de doctorants, renforcement du dialogue science-société afin que les priorités de recherche soient co-identifiées et co-construites en intégrant les connaissances et les besoins des utilisateurs de la recherche. Les projets sont ainsi incités à intégrer dans leur partenariat des décideurs ou acteurs de la société civile, du secteur public ou privé.
- Impact : communication, impact sur la montée en compétence des équipes et perspectives de dépôt de projet compétitif (ANR, Horizon 2020, LIFE), réutilisation des données par des entreprises ou transfert de connaissances, mise à disposition des données selon le principe de l' « Open access » avec, par exemple, publications sur la plate-forme HAL (Hyper Articles en Ligne), alimentation du Système d'Information Nature et Paysage, prévu dans la Stratégie Réunionnaise de la Biodiversité, GBIF (Global Biodiversity Information Facility) ...
- Développement d'un savoir faire local susceptible de s'exporter

## **V. OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES DU DEMANDEUR (« ex-ante », afférentes au dossier de demande)**

---

- Les résultats des travaux de recherche et des études sont communiqués aux partenaires financiers publics de l'opération. Le cas échéant, ces derniers veillent à préserver la confidentialité de ces résultats et les droits de propriété industrielle qui s'y rattachent.
- Disposer de moyens internes nécessaires à la mise en œuvre des actions ;
- Disposer d'une comptabilité analytique
- Respecter des procédures de mise en concurrence
- Assurer les mesures de publicité propres aux aides européennes.



**FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale**



- Mentionner les financements publics lors de toute action de promotion et de communication d'une opération soutenue et insérer les logos des financeurs publics sur tous supports.

- Pour les projets importants supérieurs à XX millions d'euros : sans objet
- Pour les projets générateurs de recettes supérieurs à 1 million d'euros : sans objet
- Pour les projets supérieurs à 50 millions d'euros : sans objet

**VI. MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES**

---

Régime d'aide :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, base juridique : .....		
Préfinancement par le cofinancier public :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Existence de recettes ( <i>art 61 Reg. Général</i> ) :	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

- Taux de subvention au bénéficiaire : 100 %
- Plafond éventuel des subventions publiques :  
**Salaires bruts chargés plafonnés à 80 000 € par an et par salarié**  
**Coûts d'étude (externalisée) plafonnés à 1000 € HT/jour/ personne**
- Plan de financement de l'action :

Dépenses totales	Publics						Privés (%)
	FEDER	Région	État	Département (%)	EPCI (%)	Autre Public (%)	
	<b>80 %</b>	<b>20 %</b>					

Remarque :(\*) Au moins une contrepartie nationale est obligatoire entre les co-financeurs Etat et Région dans la limite de 20 %.

Le plan de financement de l'action est à calculer net de recettes.

- Services consultés : Néant
- Comité technique : Néant



FICHE ACTION 1.09 - Valorisation économique de la biodiversité  
tropicale



**VII. INFORMATIONS PRATIQUES**

---

- Lieu de dépôt des dossiers :  
Pôle d'Appui FEDER - Hôtel de Région Pierre Lagourgue  
Avenue René Cassin - BP 67190  
97801 Saint-Denis Cedex 9

- Où se renseigner ?

Guichet d'accueil FEDER  
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis  
Tél : 0262.487.087  
Courriel : [accueil\\_feder@cr-reunion.fr](mailto:accueil_feder@cr-reunion.fr)  
[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation .  
Hôtel de Région du Moufia, Saint-Denis  
Tél : 0262.48.70.00

- Service instructeur :  
Guichet Unique Recherche Développement Technologies Innovation

**VIII. RATTACHEMENT AUX PRINCIPES HORIZONTALS ET OBJECTIFS TRANSVERSAUX  
COMMUNAUTAIRES**

---

- Respect du principe du développement durable

Les secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (bioéconomie tropicale, éco-tourisme, économie numérique décarbonée) intègrent les principes du développement durable. L'investissement dans la recherche, l'innovation et le développement de ces secteurs contribuera ainsi à préserver les ressources et l'environnement tout en créant de la valeur ajoutée et des emplois

- Poursuite de l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes et de la non discrimination  
neutre

- Respect de l'accessibilité  
neutre

- Effet sur le changement démographique  
neutre